

## **Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique**

**Délibération n° 2025-12-05 du 18 décembre 2025 portant composition de la commission des finances du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique**

### **LE COMITE NATIONAL**

Vu le code général de la fonction publique, notamment les dispositions de l'article L. 351-7, L.351-8 et les dispositions réglementaires du même code dont notamment l'article R.351-28  
Vu l'arrêté du 12 juin 2023 relatif à la composition du Comité national du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique ;

Vu le règlement intérieur du Comité national modifié, notamment ses articles 60 et 61.

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

Décide :

1. La commission des finances est composée de 1 membre supplémentaire :

- au titre du collège employeur : Hélène GENDREAU

- au titre des représentants du personnel :

-au titre du service public de l'emploi :

2. La directrice du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique est chargée de la mise en œuvre de la présente délibération et de sa publication sur le site internet du Fonds.

Délibération n° 2025-12-05 du 18 décembre 2025 portant composition de la commission des finances du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

Nombre de membres présents au moment de la délibération : 30

Nombre de membres votants : 18

Abstention : 0

Nombre de voix « Pour » : 18

Nombre de voix « Contre » : 0

La délibération est adoptée/ ~~rejetée~~

À Paris, le 18 décembre 2025

La Présidente



Françoise DESCAMPS-CROSNIER

La Directrice



Marine NEUVILLE